



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Répertoire des normes et procédures LASoc

Taxe non-pompier

Bases légales et références

Envoi trimestriel n° 73, 25.10.1999

Arrêt du Tribunal cantonal, 14 décembre 2005, cause 4F 05 59

Art. 3 al 2 let e), LAS, 24.06.1977, RS 851.1

Principe

La taxe non-pompier n'est pas une prestation d'aide sociale, qu'il s'agisse d'un impôt ou d'une contribution/redevance de remplacement.

Astuce

En cas de questions complémentaires, il est possible de consulter le règlement communal qui peut prévoir une clause d'exonération.